



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS A:**

Bid Receiving
Royal Canadian Mounted Police
Procurement and Contracting Services
5th floor, 10065 Jasper Avenue NW
Edmonton, AB T5J3B1

Or by Facsimile: 780-454-4523

Réception des soumissions
Gendarmerie royale du Canada
Service des acquisitions et des marchés,
5e étage, 10065, avenue Jasper N.O.
Edmonton, AB T5J 3B1

Où par Facsimile : 780-454-4523

**SOLICITATION
AMENDMENT**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Solicitation remain the same.

**MODIFICATION DE
L'INVITATION**

Ce document est par la présente révisé;
sauf indication contraire, les modalités de
l'invitation demeurent les mêmes.

Comments: - Commentaires:

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT.

LE PRÉSENT DOCUMENT COMPORTE UNE
EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ .

Title – Sujet Automated License Plate Recognition Systems (ALPR) / Systèmes automatisé de reconnaissance de plaques d'immatriculation (ARPI)		Date Friday, March 20, 2020 / vendredi 20 mars 2020
Solicitation No. – N° de l'invitation M5000-20-2896/A		Amendment No. – N° de la modification 002
GETS Reference No. - N° de référence du SEAG # PW-20-00909418		
Client Reference No. - No. De Référence du Client		2020-02896
Solicitation Closes – L'invitation prend fin		
At / à :	2 :00 p.m. / 14h00	MST (Mountain Daylight Time) HNR (Heure Avancée des Rocheuses)
On / le :	Friday May 1, 2020 / vendredi 1 mai 2020	
Delivery - Livraison See herein - Voir aux présentes	Taxes - Taxes See herein - Voir aux présentes	Duty – Droits See herein – Voir aux présentes
Destination of Goods and Services – Destinations des biens et services See herein — Voir aux présentes		
Instructions See herein — Voir aux présentes		
Address Inquiries to - Adresser toute demande de renseignements à Shawn Balaski, shawn.m.balaski@rcmp-grc.gc.ca		
Telephone No. – No. de téléphone 780-670-8592	Facsimile No. – No. de télécopieur N/A	
Delivery Required – Livraison exigée See herein — Voir aux présentes	Delivery Offered – Livraison proposée	
Vendor/Firm Name, Address and Representative – Raison sociale, adresse et représentant du fournisseur/de l'entrepreneur :		
Telephone No. – No. de téléphone	Facsimile No. – No. de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) – Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



La présente modification vise à :

- Modifier l'invitation en conséquence, le cas échéant, et
- Répondre aux questions reçues pendant la période de soumission.

Supprimer :

6.4.1 Date de livraison (pour la commande initiale)

Les livrables de la commande initiale de matériel et de logiciel devrait être reçus au plus tard le 30 avril 2020.

6.13 Clauses du *Guide des CCUA*

[B7500C \(2006-06-16\) Marchandises excédentaires](#)
[G1005C \(2016-01-28\) Assurance - aucune exigence particulière](#)
[C3015C \(2017-08-17\) Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change](#)

- **Taux de change initial (i0)** – correspond au taux de la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions, actuellement identifié comme « 6 avril 2020 ».
- **Taux de change aux fins du rajustement (i1)** – est le taux de change de la Banque du Canada, « à compter de » la date de livraison de l'unités matérielles, et des systèmes logiciels, actuellement identifié comme « au plus tard le 30 avril 2020 ».

La détermination finale des taux de change de la Banque du Canada sera déterminée par l'autorité contractante lors de l'attribution du contrat ou lors de l'exercice des options disponibles.

ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Portée

1.1 Objectif

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) Division « D » (Manitoba) Services de la circulation, située au 1091 avenue du Portage, Winnipeg (Manitoba) R3G 0S6, demande l'achat de **neuf (9), deux (2) caméras, mobile - automatisé de reconnaissance de plaques d'immatriculation (ARPI), unités matérielles et systèmes logiciels**, avec des options pour un maximum de neuf (9) unités et systèmes, de la date d'attribution du contrat au 30 avril 2021.

3. Livrables

- 3.7** Fournir une option pour la fourniture de jusqu'à neuf (9) unités supplémentaires de matériel de - fixes deux (2) caméra, mobile - automatisé de reconnaissance de plaques d'immatriculation (ARPI) dispositifs matériels – voir l'annexe A, avec livraison, de la date d'attribution du contrat au 30 avril 2021. L'option comprend les mêmes éléments livrables 3.2, 3.3, 3.5 et 3.6.

4. Exigences

<u>Tableau 1</u>	<u>Neuf (9) Fixe Deux (2) CAMÉRAS – SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME MOBILE ARPI</u>
5. General spécifications:	
Item 5.4	Après l'attribution du contrat, le matériel et le logiciel doivent être livrés à l'emplacement du client : a) au plus tard le 30 avril 2020 pour la commande initiale, et b) jusqu'à six semaines pour les commande optionnelle(s), sur réception de la commande(s).



Supprimer :

ANNEXE « B » - AUTOMATISÉ DE RECONNAISSANCE DE PLAQUES D'IMMATRICULATION (ARPI)

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

EXIGENCES OBLIGATOIRES sauf mention contraire précisant que le critère est « souhaitable »

5. Spécifications générales :			
Fourniture et livraison de neuf (9) systèmes et unités ARPI fixes à deux (2) caméras mobiles, comme indiqué ci-dessous :		Conformité Oui/Non	Fournir assez de renseignements pour appuyer votre proposition
Item 5.4	Après l'attribution du contrat, le matériel et le logiciel doivent être livrés à l'emplacement du client : a) au plus tard le 30 avril 2020 pour la commande initiale, et b) jusqu'à six semaines pour les commande optionnelle(s), sur réception de la commande(s).	Oui / Non Oui / Non	

ANNEXE « C » - BASE DE PAIEMENT, Prix du soumissionnaire – Partie 1

Tableau 1 - Tarification fixe - avec la livraison avant le 30 avril, à 2020.

ANNEXE « C » - BASE DE PAIEMENT, Prix du soumissionnaire – Partie 2

Tableau 2 – Options – Tarification fixe – de la date d'attribution du contrat au 30 avril 2021

Insérer :

6.4.2 Date de livraison (pour la commande initiale)

Les livrables de la commande initiale de matériel et de logiciel devrait être reçus au plus tard le 29 mai 2020.

6.14 Clauses du Guide des CUA

- [B7500C \(2006-06-16\) Marchandises excédentaires](#)
- [G1005C \(2016-01-28\) Assurance - aucune exigence particulière](#)
- [C3015C \(2017-08-17\) Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change](#)

- **Taux de change initial (i0)** – correspond au taux de la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions, actuellement identifié comme « 1 mai 2020 ».
- **Taux de change aux fins du rajustement (i1)** – est le taux de change de la Banque du Canada, « à compter de » la date de livraison de l'unités matérielles, et des systèmes logiciels, actuellement identifié comme « au plus tard le 29 mai 2020 ».

La détermination finale des taux de change de la Banque du Canada sera déterminée par l'autorité contractante lors de l'attribution du contrat ou lors de l'exercice des options disponibles.



Insérer :

ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

1. Portée

1.1 Objectif

La Gendarmerie royale du Canada (GRC) Division « D » (Manitoba) Services de la circulation, située au 1091 avenue du Portage, Winnipeg (Manitoba) R3G 0S6, demande l'achat de **neuf (9), deux (2) caméras, mobile - automatisé de reconnaissance de plaques d'immatriculation (ARPI), unités matérielles et systèmes logiciels**, avec des options pour un maximum de neuf (9) unités et systèmes, de la date d'attribution du contrat au 28 mai 2021.

3. Livrables

- 3.7** Fournir une option pour la fourniture de jusqu'à neuf (9) unités supplémentaires de matériel de - fixes deux (2) caméra, mobile - automatisé de reconnaissance de plaques d'immatriculation (ARPI) dispositifs matériels – voir l'annexe A, avec livraison, de la date d'attribution du contrat au 28 mai 2021. L'option comprend les mêmes éléments livrables 3.2, 3.3, 3.5 et 3.6.

4. Exigences

Tableau 1	Neuf (9) Fixe Deux (2) CAMÉRAS – SPÉCIFICATIONS DU SYSTÈME MOBILE ARPI
Item 5.4	Après l'attribution du contrat, le matériel et le logiciel doivent être livrés à l'emplacement du client : a) au plus tard le 29 mai 2020 pour la commande initiale, et b) jusqu'à six semaines pour les commande optionnelle(s), sur réception de la commande(s).

ANNEXE « B » - AUTOMATISÉ DE RECONNAISSANCE DE PLAQUES D'IMMATRICULATION (ARPI)

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

EXIGENCES OBLIGATOIRES sauf mention contraire précisant que le critère est « souhaitable »

5. Spécifications générales :			
Fourniture et livraison de neuf (9) systèmes et unités ARPI fixes à deux (2) caméras mobiles, comme indiqué ci-dessous :		Conformité Oui/Non	Fournir assez de renseignements pour appuyer votre proposition
Item 5.4	Après l'attribution du contrat, le matériel et le logiciel doivent être livrés à l'emplacement du client : a) au plus tard le 29 mai 2020 pour la commande initiale, et b) jusqu'à six semaines pour les commande optionnelle(s), sur réception de la commande(s).	Oui / Non Oui / Non	

ANNEXE « C » - BASE DE PAIEMENT, Prix du soumissionnaire – Partie 1

Tableau 1 - Tarification fixe - avec la livraison avant le 29 mai, à 2020.

ANNEXE « C » - BASE DE PAIEMENT, Prix du soumissionnaire – Partie 2

Tableau 2 – Options – Tarification fixe – de la date d'attribution du contrat au 28 mai 2021



QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1 : Ces pièces, qui ne fournissent que le système de reconnaissance des plaques d'immatriculation (RPI) que vous avez demandé sur AchatsetVentes.gc.ca, font en fait partie de l'offre à commandes de télévision en circuit fermé (TCF). Genesis Integration inc. qui s'est classée première pour l'offre de produits pour la région de livraison. Veuillez me faire savoir comment nous pouvons vous aider à vous procurer ces biens en dehors de l'offre à commande liée à la TCF ?

Réponse 1 : Nous avons obtenu l'approbation de l'acheteur de SPAC, Brian Moore, de procéder à un « appel d'offres ouvert, concurrentiel » et distinct, en dehors de l'offre à commandes, car nous ne demandons pas précisément des systèmes automatisés de reconnaissance de plaques d'immatriculation (ARPI) de Genetec, mais uniquement des systèmes ARPI compatibles avec les nôtres.

Question 2 : De même, dans l'invitation à soumissionner, vous avez demandé la livraison des produits avant le 31 mars 2020, mais l'invitation prend fin le 6 avril 2020 ?

Réponse 2 : La modification 001 à l'invitation à soumissionner a été publiée pour corriger les dates de livraison par le 30 avril 2020 et le 30 avril 2021, le cas échéant. La modification 002 à l'invitation à soumissionner a été publiée pour corriger les dates de livraison par le 29 mai 2020 et le 28 mai 2021, le cas échéant.

Question 3 : Nous pouvons fournir un système de RPI mobile Jenoptik qui peut s'intégrer (c'est-à-dire envoyer des données de RPI) au centre de sécurité AutoVu de Genetec. Notre système mobile fera fonctionner le logiciel Jenoptik qui est utilisé par d'autres services de police dans le monde entier. Par contre, il ne peut pas faire fonctionner le logiciel Patroller AutoVu de Genetec. Veuillez préciser s'il s'agit d'une option possible et nous participerons au processus ?

Réponse 3 : Conformément à l'annexe A, partie 4. Exigences, article 2.10 - Le matériel et les systèmes informatiques doivent être compatibles avec les systèmes logiciels LPR actuellement utilisés par la GRC du Manitoba (à savoir, Genetec AutoVu RPI Security Centre 5.7 ou supérieur et le logiciel Genetec AutoVu Patrouilleur 6.3 ou supérieur), et l'item 3.25 - Le système doit être compatible avec le matériel RPI actuel utilisé par la GRC du Manitoba (à savoir les systèmes fixes à 2 caméras Genetec AutoVu RPI).

Pour que sa soumission soit prise en considération, le fournisseur doit fournir des documents justificatifs démontrant que le logiciel ARPI de son entreprise est compatible et qu'il sera téléchargé dans les versions actuelles et futures du système d'arrière-guichet du centre de sécurité AutoVu RPI de Genetec. Il incombera au fournisseur de résoudre immédiatement tout problème de téléchargement, dans un délai convenu avec le responsable technique, sans frais pour le gouvernement.

Question 4 : EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES, Spécifications générales : Item 5.8, « Si [l'Offrant n'a pas d'installation certifiée,] l'Offrant doit former un entrepreneur de la région de Winnipeg pour fournir des services d'installation et de réparation autorisés du système ARPI proposé. La G[R]C peut fournir une liste des entrepreneurs qualifiés » Veuillez fournir une liste d'entrepreneurs ?

Réponse 4 : Entrepreneur 1 - Absolute Autoguard, 1200, rue Fife, Winnipeg (Manitoba), téléphone : 204-928-7000, courriel : sales@absoluteautoguard.com.

Question 5 : Page 35. Annexe F. Dans notre version de l'appel d'offres, il n'y a pas d'annexe F à la fin du document. J'ai vérifié le site de soumissions Achatsetventes.gc.ca, mais le seul addenda concerne l'annexe E. Pouvez-vous nous envoyer l'annexe F ?

Réponse 5 : L'annexe F a maintenant été ajoutée à l'invitation à soumissionner sur le site web achatsetventes.gc.ca.



Question 6 : En raison des mises en garde relatives à la santé concernant la COVID-19, la GRC acceptera-t-elle que notre réponse soit transmise uniquement par voie électronique plutôt que par copie papier ?

Réponse 6 : Conformément à la section 2.2 Présentation des soumissions dans le cadre de la demande de soumissions : En raison de la nature de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou par transmission électronique (courriel) à la GRC ne seront pas acceptées.

Question 7 : Y aura-t-il une prolongation de la date de clôture pour la présentation des soumissions ?

Réponse 7 : Oui, nous prolongeons la date de clôture pour la présentation des soumissions, comme il est indiqué à la page 1 de la modification 002 de l'invitation à soumissionner.

Question 8 : Lorsqu'il est indiqué « mobile - automatisé de reconnaissance de plaques d'immatriculation », est-ce qu'on fait référence à une installation sur une remorque mobile ?

Réponse 8 : Les systèmes de deux (2) caméras, mobile - automatisé de reconnaissance de plaques d'immatriculation devront être installés sur les véhicules, et non sur des remorques mobiles, et sont destinés aux Services de la circulation.

Question 9 : Chacun des neuf (9) systèmes comprend deux (2) caméras fixes, est-ce bien cela ?

Réponse 9 : Chacun des neuf (9) systèmes doit comprendre deux (2) caméras.